



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20241125-BUR-AG-24-090-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 25 novembre 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Demande de financement – Plan de transformation et d'investissement pour la Corse
(P.T.I.C) : Continuités cyclables sur le territoire de la CAB**

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Demande de financement – Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (P.T.I.C) : Continuités cyclables sur le territoire de la CAB

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant le projet de création et d'aménagement des continuités cyclables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de réaliser des voies vertes et d'aménager une pacification du trafic afin d'assurer une liaison douce entre le nord et le sud et de relier les grands axes est et ouest de son territoire ;

Considérant que cette demande de financement est indispensable à la mise en œuvre du projet de création des liaisons douces sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia dans le cadre du développement d'une mobilité durable et inclusive ;

Considérant le projet global, comportant quatre grandes phases, dont la première devrait débuter en 2025 et la dernière en 2028, pour un montant total de 18 230 861 € HT (travaux, ingénierie de projet et des études) et un financement maximum du P.T.I.C à hauteur de 12 761 603 € HT (70%), décomposés comme suit ;

- Phase 1 : 5 722 711 € HT – P.T.I.C : 4 005 898 € HT ;
- Phase 2 : 3 717 798 € HT – P.T.I.C : 2 602 459 € HT ;
- Phase 3 : 3 649 776 € HT – P.T.I.C : 2 554 843 € HT ;
- Phase 4 : 5 140 576 € HT – P.T.I.C : 3 598 403 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Demande de financement – Plan de transformation et d'investissement pour la Corse (P.T.I.C) : Continuités cyclables sur le territoire de la CAB

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet des continuités cyclables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

PHASE N°1 :

- Linéaire : 4 418 mètres
- Montant total des travaux : 5 249 999 € HT
- Montant total de l'ingénierie de projet et des études : 472 712 € HT
- Montant total du projet : 5 722 711 € HT.
- Montant total maximum de la subvention PTIC (70 %) : 4 005 898 € HT

PHASE N°2 :

- Linéaire : 3 645 mètres
- Montant total des travaux : 3 383 794 € HT
- Montant total de l'ingénierie de projet et des études : 334 004 € HT
- Montant total du projet : 3 717 798 € HT
- Montant total maximum de la subvention PTIC (70 %) : 2 602 459 € HT

PHASE N°3 :

- Linéaire : 8 290 mètres
- Montant total des travaux : 3 365 550 € HT
- Montant total de l'ingénierie de projet et des études : 284 226 € HT
- Montant total du projet : 3 649 776 € HT
- Montant total maximum de la subvention PTIC (70 %) : 2 554 843 € HT

PHASE N°4 :

- Linéaire : 2 105 mètres
- Montant total des travaux : 4 486 500 € HT.
- Montant total de l'ingénierie de projet et des études : 654 076 € HT
- Montant total du projet : 5 140 576 € HT
- Montant total maximum de la subvention PTIC (70 %) : 3 598 403 € HT

- La demande de financement auprès de l'Etat, via le Plan de Transformation d'Investissement pour la Corse (P.T.I.C) ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO